

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, chez tous les Libraires.
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclamés... 30
Frais divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFITTE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 Décembre 1880.

Chronique générale.

On parle beaucoup de M. de Baudry-d'Asson dans les couloirs de la Chambre. Le jour approche où le député de la Vendée pourra rentrer dans cette salle dont la force armée l'a arraché par ordre du président.

M. Gambetta ne s'occupe pas de cette question; il y répondra par une de ces phrases à la César dont, sous la République, il a le privilège exclusif; un tonnerre d'applaudissements partira de la gauche; si quelque un, à droite, manifeste son mécontentement, le rappel à l'ordre et la censure seront largement distribués; au besoin, une nouvelle exclusion et une nouvelle incarcération dans le petit local prouveront à l'Europe que M. Gambetta s'inquiète peu du principe en vertu duquel nul citoyen français ne peut être privé de sa liberté autrement que dans les conditions prévues par les lois.

La République française est informée de

L'abandon du projet de rachat partiel du réseau d'Orléans, et elle estime que M. le ministre des travaux publics a pris là le plus sage parti.

N'est-ce pas le cas de dire: Beaucoup de bruit pour rien?

M. de Gavardie déposera demain mardi sa demande d'enquête parlementaire sur les faits et gestes de M. Constans.

L'honorable sénateur des Landes déclare qu'il a vainement épuisé toutes les voies de conciliation. Le ministre de l'intérieur n'ayant pas voulu ou n'ayant pas osé répondre, M. de Gavardie est décidé à ne plus garder de ménagements.

On lit dans le Journal des Campagnes:

« Le procès du général de Cissey, ex-ministre, vient de se dérouler devant le tribunal de la Seine, par la condamnation des insulteurs et calomnieux; cela les arrêtera-t-ils? Non, sans doute, car à ces gens-là il faut du bruit et du tapage: c'est d'ailleurs le seul moyen dont ils disposent pour faire parler d'eux. »

On a distribué à la Chambre un rapport sommaire sur les enterrements civils, présenté par M. Chevandier; ce rapport conclut comme suit:

« Toutes les dispositions relatives aux préséances, aux honneurs civils et militaires, aux honneurs funèbres, attribués aux personnes visées par le décret du 24 messidor an XII, leur seront appliquées, quelles que soient leurs doctrines politiques, philosophiques, sociales ou religieuses, que leurs funérailles soient religieuses ou purement civiles.

« Les maîtres ne pourront jamais, sauf les cas de force majeure, assigner aux enterrements civils une heure et un trajet exceptionnels, ni limiter le nombre des personnes formant le convoi; ils se borneront à assu-

rer la tranquillité et l'ordre publics par les moyens que la loi met entre leurs mains.

» La même disposition s'applique aux préfets dans les villes où la police municipale est dans leurs attributions. »

Le gouvernement avait décidé en principe de faire procéder par une mesure collective à la fermeture de tous les cercles catholiques d'ouvriers, mais le mauvais effet qu'aurait produit cette mesure l'a fait revenir sur sa décision, et il ne sera procédé à ces fermetures que par des arrêtés préfectoraux.

Dans quel but, nous demande-t-on, un certain sous-comité des amnistiés, ce qui implique un comité supérieur dirigeant, invite-t-il tous les hommes qui ont fait partie des bataillons fédérés pendant la Commune à faire connaître, au plus tard avant le 15 décembre, leur grade, la compagnie et le bataillon dans lesquels ils ont été incorporés au mois de mars 1871, ainsi que la désignation des affaires auxquelles ils ont pris part?

Il paraît visible qu'avec la tolérance abusive du gouvernement, les anciens chefs de la Commune vont reconstituer les effectifs des bataillons fédérés pour s'en servir au moment opportun.

Gazette du Sénat.

Séance du 2 décembre.

Mon Dieu, que c'est donc drôle de voir ainsi défiler nos ministres comme une collection de grotesques à travers la lunette d'une lanterne magique!

Aujourd'hui, c'était M. Farre qu'on exhibait. Voyez ce général Boum, comme il a de belles boîtes, de beaux galons, de belles plumes et des éperons fantastiques comme ceux de l'amiral suisse.

Vous tous qui avez été quelque peu soldat ou réserviste, qui avez porté l'habit militaire; vous tous qui avez été, ne fût-ce qu'un

instant, un chiffre dans un nombre, oyez et écoutez. M. Audren de Kerdrel va vous esquisser la silhouette du général qui tient votre avenir militaire et peut-être votre vie dans sa main.

« Je veux, dit M. Audren de Kerdrel en montant à la tribune, appeler l'attention du Sénat sur un certain nombre de faits qui intéressent la dignité de l'armée.

» C'est là un sujet qui nous intéresse tous; nous avons tous dans l'armée des fils, des frères, des proches, et c'est la frontière commune qu'elle défend. (Approbation à droite.) Nous avons parmi nous, pour nous guider dans cette discussion, d'illustres généraux, et parmi eux celui qui a le plus contribué au relèvement de notre armée, et qui, pour récompense, est à cette heure le plus violemment décrié et injurié. (Applaudissements à droite.) N'avons-nous pas aussi le doyen des maréchaux de France, celui-là même qui, à Saint-Privat, vit tomber devant lui plus de dix mille hommes de la garde prussienne? (Nouveaux applaudissements à droite.)

» Quand M. le ministre de la guerre a pris possession de son portefeuille, il en connaissait les choses, mais non les hommes. Que fait-il? Au lieu d'étudier ceux-ci et de statuer ensuite d'une façon sûre, il procède à une véritable hécatombe; il congédie le chef d'état-major général, les directeurs des services et même des chefs de bureau. Le personnel nouveau a naturellement voulu faire des innovations. Je ne parle pas ici de la question des tambours. (Bruits divers.)

Le maréchal Canrobert prend la parole pour rappeler combien les tambours étaient populaires dans l'armée. — Ils délassaient le soldat, dit le maréchal, ils excitaient son ardeur à l'assaut; en les supprimant, on a commis une faute; je dirai plus, on s'est rendu coupable.

(De longs applaudissements se font entendre à droite.)

M. de Kerdrel continue: « Je suis heureux d'avoir parlé des tambours, puisque j'ai ainsi permis au Sénat

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

JEANNE DE VALBRET

(Suite.)

VIII

Jeanne passa l'hiver dans une félicité inexprimable. Les fêtes succédaient aux fêtes, et Dieu sait si le monde lui apparaissait alors sous un riant aspect!

Ce monde qu'elle avait tant hésité à connaître, était maintenant embelli pour elle par la présence constante de son fiancé.

Les premiers mois de son amour s'écoulaient avec une rapidité qu'elle eût regrettée, si le temps qui s'envolait n'eût pas dû la rapprocher de ce dénouement qui allait parfaire son bonheur, en l'unissant à celui dont elle était adorée et pour qui sa propre passion n'avait fait que s'accroître.

Elle avait gagné le mois de mai 1870, quand il fallut clore ces charmants préliminaires de son union.

On songea alors aux préparatifs de départ pour le château de Valbret. Le comte, son oncle, y avait fait tout disposer pour la recevoir, heureux des

projets de mariage de sa nièce, auxquels il avait envoyé son adhésion complète.

Il était bien entendu que Lucy serait du voyage. Jeanne ne pouvait plus se passer de celle qu'elle appelait sa sœur bien-aimée.

Le jour où lord et lady Feymer et les deux jeunes filles se mettaient en route pour la Touraine, M. de Radowitz se disposait, de son côté, à se rendre à Berlin, se promettant bien d'accourir au château de Valbret avant six semaines.

On se sépara donc sans trop de chagrin, chacun emportant au fond du cœur les plus douces espérances.

Hélas! la politique, on le pressent, devait bientôt faire évanouir tous ces beaux rêves.

L'histoire de cette fatale époque est trop présente à la mémoire de nos lecteurs pour que nous ayons besoin d'y insister en détail.

La question Hohenzollern ne tarda pas à s'élever, et avec elle commencèrent à s'élever ces bruits de guerre, qui prirent chaque jour plus de consistance et qui aboutirent enfin à la plus funeste des résolutions.

Le capitaine de Radowitz arriva à Berlin juste à point pour recevoir une destination dans une des armées qui allaient entrer en campagne.

On sait le reste.

La tragique épopée de l'invasion va se dérouler

dans toute son horreur.

Mais laissons de ce côté les premières scènes de ce grand drame de sang, de pillage et d'atrocités inouïes.

Nous y reviendrons quand nous y trouverons mêlés plus ou moins directement ceux qui nous intéressent.

IX

Plus de six mois sont écoulés depuis qu'heureux et confiants dans l'avenir, Jeanne et son fiancé se sont donné rendez-vous sur ce point ravissant de notre belle France, aujourd'hui profané par les exactions d'une soldatesque insolente et barbare.

M. de Radowitz est en retard à ce rendez-vous! Osera-t-il s'y présenter un jour?...

Mais n'anticipons pas, et puisque nous savons que ce brillant officier, le vainqueur d'une de nos filles les plus nobles et les plus accomplies, se promène quelque part sur notre territoire, ordonnant peut-être l'égorgeant de sa fiancée, voyons ce qu'est devenue cette pauvre enfant.

Dès que les premières rumeurs d'une guerre imminente entre la France et la Prusse parvinrent aux oreilles de Jeanne, elle ressentit au cœur comme une blessure affreuse. Son front s'assombrit et de noirs pressentiments envahirent son âme. Tout le jour on la vit rêveuse et taciturne.

La douce voix de Lucy ne lui arrachait que

d'amers sourires, et quand lord Feymer, dont l'esprit perspicace ne se dissimulait plus depuis quelque temps la gravité des futurs événements, cherchait à la rassurer, elle l'écoutait distraite et incrédule.

Enfin, quand, le 4 juillet, la fatale nouvelle de la déclaration des hostilités alla frapper les échos de tous les coins de la France, Jeanne laissa un libre cours à sa douleur et ne put retenir les sanglots les plus déchirants. Puis elle tomba dans une prostration navrante, n'écoutant aucune consolation et s'abandonnant jour et nuit au plus morne désespoir.

C'est dans ce triste état que lord Feymer, rappelé auprès de son gouvernement, laissa sa jeune amie, qu'il n'avait pu décider à le suivre, avec lady Feymer.

Seule, la fidèle Lucy resta auprès de son infortunée compagne.

Le comte de Valbret avait également voulu que sa nièce vint s'établir chez lui. Elle n'y consentit point.

— J'ai besoin de pleurer encore quelque temps, dit-elle, et je vous attristerais inutilement, mon bon oncle.

A peine le diplomate s'était-il éloigné du château de Valbret, qu'une lettre, marquée au timbre prussien, y arriva.

Jeanne, en sentant cette lettre entre ses mains,

d'entendre cette éloquente protestation. (Très-bien! très-bien!)

Une seule direction n'a pas été changée, ajoute l'orateur, c'est celle de l'administration. Il est vrai qu'elle jouissait d'une haute protection. (Bruit: on a tout changé.)

On a changé la direction de la mobilisation.

On a changé la direction du génie à la tête de laquelle était placée une capacité de premier ordre, le général Seré de Rivière, balayé comme tous les autres.

Cette passion de l'innovation, de la razia, a été telle, que l'on a arraché à la chancellerie de la Légion-d'Honneur le vieux général Vinoy; il en est mort. (Mouvement.) Personne ne rend plus justice que moi à son successeur, c'est une gloire française.

Mais les gloires françaises nous appartiennent à tous. (Très-bien! très-bien!) Mais enfin pourquoi avoir frappé celui qui était glorieux aussi par ses services, celui qui avait réédifié sans aucun sacrifice de l'Etat le palais de la Légion-d'Honneur? Le vieux soldat en est mort. (Mouvement prolongé à droite.)

Je voudrais dire un mot de l'exécution de la loi d'état-major. M. le ministre fait, étant donnée la loi très-défectueuse, tout ce qui est humainement possible pour l'améliorer par l'exécution; on place un officier d'état-major dans une arme quelconque, et le jour même on l'en fait sortir. Cela peut paraître puéril, et c'est une nécessité imposée par cette loi défectueuse. On avoue ainsi que le service d'état-major ne peut être fait que par les anciens officiers d'état-major.

Les officiers qui sortent de l'École de guerre n'y sont pas aussi aptes que leurs prédécesseurs. Après ce compliment, je suis obligé de passer à une critique; il s'agit de la loi des cadres. Cette loi a eu pour but de soustraire les cadres à la mobilité des décrets.

Cependant M. le ministre a effectué un changement considérable. Nous avions une grosse cavalerie qui se composait de douze régiments de cuirassiers. M. le ministre a enlevé la cuirasse à six de ces régiments, c'est-à-dire qu'en réalité il a supprimé six de ces régiments.

Ce changement a une importance d'autant plus considérable que, dans la commission de l'armée et à l'Assemblée nationale, ce fut après une discussion approfondie que les douze régiments de cuirassiers furent maintenus.

M. de Kerdrel parle ensuite des révocations qui ont été faites dans l'armée territoriale. Du repos du dimanche qu'il n'a pas respecté. De l'obligation pour les enfants de troupes de quitter les écoles congréganistes pour suivre l'enseignement des écoles laïques.

Il raconte qu'un officier a été mis aux arrêts pour huit jours, parce qu'il avait mis la salle du manège à la disposition de l'aumônier.

A Pontivy, un régiment a été déplacé parce qu'il ne plaisait pas à M. le préfet.

Il y a quelques jours, un officier distingué, M. de Martimprey, a été mis en disponibilité

parce qu'il avait pris la défense d'un Dominicain insulté par la vile populace.

A Nantes, un autre officier a subi le même sort pour avoir défendu les Capucins qui s'embarquaient pour l'Irlande.

Je pourrais, dit l'orateur, multiplier les citations: Je vais citer un dernier fait. Dans un hôpital militaire, et non à une table d'hôte, comme on l'a prétendu, un instituteur et des officiers se trouvaient côte à côte. Cet instituteur dit, pour commencer: « Vichy est pourri de prêtres, cette année. » (A droite: Oh! oh!) Et cet instituteur ajouta: « Il est étonnant que les prêtres qui croient à l'efficacité des eaux de la Salette et de Lourdes ne se servent pas de ces eaux pour se guérir: ils viennent ici comme de simples laïques. »

M. Paris. — Ce maître d'école se nomme Paradis.

M. de Kerdrel. — Un officier dit à cet instituteur qu'il se sert d'un langage qui n'est pas convenable, et, alors, l'instituteur répond: « Si les instituteurs avaient été à Metz, ils se seraient mieux conduits que les officiers. » A ce mot, un lieutenant de dragons, M. de Wallons, se lève et dit à l'instituteur, en lui montrant la porte, « qu'il lui défend de parler ainsi des officiers français. »

Bravo! bravo! à droite.)

L'instituteur disparaît; il quitte Vichy et parvient jusqu'au ministre de l'instruction publique, dont il est entendu, car le ministre annonce par lettre à M. Thomson, député de l'Algérie, que son collègue de la guerre a infligé une punition de 15 jours d'arrêt de rigueur à M. de Wallons et à un autre officier. (Exclamations à droite.)

Eh bien, messieurs, deux journaux qui n'ont rien de clérical, le Temps et un journal fort avancé de Bone, ont blâmé M. Paradis, le second l'a même persiflé. Le ministre de l'instruction publique a cru devoir venger la dignité de ses instituteurs. Je demanderai à M. le ministre de la guerre: Quel jour vengerez-vous la dignité des officiers insultés? (Applaudissements prolongés à droite.)

J'arrive à la partie la plus douloureuse de ma tâche: je vais parler de l'emploi qu'on a fait de l'armée dans l'exécution des décrets du 29 mars. (Mouvements divers.) Personne ici ne blâme l'armée; nous admirons son obéissance à des ordres qu'elle exécute sans enthousiasme, quand ils ne lui plaisent pas, comme l'a dit par euphémisme M. le général Billot.

Dans un certain nombre de localités, les soldats de l'armée française ont été employés à crocheter les serrures; on leur a fait faire les deux choses qu'on appelle l'escalade et l'effraction; les pompiers dont vous vous êtes servis à Paris font partie de l'armée. (Vive approbation à droite.) Dans l'Ain, dans les Côtes-du-Nord, à Châteauroux, on impose aux soldats cette triste besogne.

Le général de Sonis, ce héros de Loigny, dont c'est aujourd'hui l'anniversaire, n'a pas pu supporter cette honte, il a donné sa démission. (Applaudissements à droite.) Vous manquez d'ouvriers, dites-vous; mais

pourquoi ne pas organiser une compagnie d'ouvriers civils qui aurait voyagé? M. l'exécuteur des hautes œuvres voyage bien. (Applaudissements à droite.)

Vous auriez épargné au général Halma du Frétoy, qui assistait à l'une de ces exécutions, la douleur de s'écrier: « C'est hon-teux pour l'armée! »

J'espère que M. le ministre de la guerre nous donnera une réponse satisfaisante; nous voterons le budget de son ministère du premier chapitre jusqu'au dernier, nous le ferons par patriotisme, ne voulant pas que l'on puisse nous adresser ce reproche, mérité par d'autres, d'avoir empêché d'augmenter suffisamment la force de l'armée et les ressources de défense du pays. »

M. de Kerdrel est chaleureusement applaudi par tous ses amis.

M. le général Farre monte à la tribune pour repousser, dit-il, les attaques de M. de Kerdrel.

S'il a supprimé les cuirasses, c'est sur la demande du comité de cavalerie.

S'il a révoqué des officiers de la territoriale, c'est pour ne pas laisser à la tête de l'armée les hommes du parti qui veulent renverser la République, de ce parti qui fait appel à la guerre civile.

Quant aux tambours, il a fait appel aux hommes les plus expérimentés.

Plus que moi! s'écrie le maréchal Can-robert.

La droite applaudit. M. Farre ne répond pas au coup droit du maréchal et continue à se justifier.

Il a fait tout ce qui était nécessaire pour le bonheur de l'armée.

En participant à l'exécution des décrets, l'armée a fait son devoir.

Il n'a pas d'autres explications à donner. C'est simple, mais pas trop commode.

M. le baron de Lareinty repousse les accusations portées par M. Farre contre les officiers de la territoriale.

Je ne sais, dit-il, ce que l'avenir nous réserve, mais M. le ministre verrait au besoin que ceux qui ont porté l'épée auront encore la force de porter un sabre. »

M. le général d'Andlau et M. le général Robert viennent à leur tour critiquer l'organisation de l'armée et appuyer de leurs témoignages les faits révélés par M. de Kerdrel.

Le général essaye de répondre. Il balbutie, s'embrouille et semble fort mal à l'aise.

De violentes interruptions se font entendre des deux côtés du Sénat.

Descendez! descendez! crie-t-on à gauche.

C'est plus facile que de répondre, riposte la droite.

Le ministre a répondu, dit M. Testelin.

Il n'a pas répondu, soutient M. de Lareinty.

Le tumulte augmente et dégénère en un vacarme épouvantable.

M. de Lareinty constate que M. Farre n'a pas voulu répondre aux questions qui lui ont été posées. Il demande le renvoi à de-

main. D'ici là, le ministre aura le temps de réfléchir.

Le renvoi à demain est d'abord repoussé.

On adopte les 27 articles du budget, avec la célérité ordinaire. Puis la séance est renvoyée à demain pour la discussion du budget de la marine.

GEORGES DES LANDES.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 décembre. Le marché est très-calme. Il se dégage de la liquidation de fin de novembre, qui a été assez laborieuse, et il semble surpris que tout se soit terminé, en définitive, par un mouvement de reprise. Notre 5 0/0 est très-ferme au-dessus de 119. On va de 119.20 à 119.22 1/2. L'Italien est à 87.90, le Florin d'Autriche à 74.87 1/2 et le Florin Hongrois à 95.90. Ces fonds et le Russe 5 0/0 1877 ont perdu l'unité nouvelle qu'ils avaient touchée hier en passant.

Le marché de nos valeurs de crédit est très-satisfaisant. L'action de la Banque de France est à 3.770. Le Crédit Foncier est aussi en mouvement ascensionnel. On cote 1.375 et 1.372.50. Ces prix ne correspondent pas encore à leur valeur réelle du titre. Il y a une hausse certaine à voir dans un avenir prochain. L'action du Crédit Foncier et Agricole d'Algérie est ferme à 618.75.

On fait 1.147.50 sur la Banque de Paris. Nous retrouvons le Comptoir d'Escompte à 980. L'Union générale fait 980 et 990. Le Crédit Lyonnais continue à se relever. On cote 972.50.

Le Crédit Industriel est à 735. La Société de Dépôts et de Comptes courants a des demandes excellentes à 707.50 et 710. On croit à une amélioration des cours de la Société Financière, presque immobile aux environs de 512.50. Les valeurs industrielles et de nos Compagnies de chemin de fer sont bien tenues.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Théâtre de Saumur.

Vendredi 10 décembre 1880, à huit heures précises.

ABONNEMENTS SUSPENDUS

### ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

(4<sup>e</sup> ANNÉE)

Subventionnée par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Par le Conseil général de Maine-et-Loire et le Conseil municipal d'Angers.

GRAND

### CONCERT POPULAIRE

Orchestre de 50 musiciens.

Solistes: MM. CATTIERMOLE (W.), violoniste; GUIDE, (Arthur), violoniste; — MARTEL, violoncelliste; — STINGERS, violoncelliste; — MOLE fils, flûtiste; — GUIDE (Guillaume), hautboïste; — MOLE père, clarinettiste.

PROGRAMME.

1<sup>er</sup> PARTIE.

1. Ouverture d'OBÉRON. — Weber.
2. SYMPHONIE en ut mineur (5<sup>e</sup>). — Beethoven. — I Allegro. — II Andante. — III Scherzo et final.
3. Grande fantaisie sur MARIE STUART, pour flûte, avec accompagnement d'orchestre. — Pratten. — Exécutée par M. Mole fils.
4. DANSE MACABRE. — Saint-Saëns. Zig et zig et zag, la mort en cadence. Frappant une tombe avec un talon.

tressaillit.

Elle n'éprouva nullement l'impatience de l'ouvrir. Une pensée de devoir, malgré le trouble de son âme, dominait déjà toutes les autres.

Cette lettre, se disait-elle, me vient d'un être cher, de celui à qui j'avais voué ma vie; mais ne me vient-elle pas aussi d'un ennemi de mon pays?

Bien que les hostilités fussent commencées depuis quelques jours, rien n'indiquait encore qu'elles fussent se continuer et se développer dans les conditions que l'on sait.

Aucun journal n'avait encore été ouvert par Jeanne, depuis que le premier coup de canon avait été tiré. Aussi était-il permis à sa douleur de rechercher, si lointain qu'il fût, quelque indice d'espoir.

Si cette lettre, murmura-t-elle, allait me faire sortir d'un mauvais rêve! Si elle m'annonçait que tout est fini!...

C'est sous le coup de cette fugitive erreur qu'elle en brisa le cachet.

Aux premières lignes elle fut fixée sur son sort; de grosses larmes brûlantes voilèrent aussitôt ses yeux.

Ah! oui, s'écria-t-elle, tout est bien fini... pour moi!

Le capitaine de Radowitz — la lettre était de lui — s'exprimait dans les termes les plus poignants sur les événements qui venaient si fatalement en-

traver leurs projets de bonheur. Sa douleur était profonde et sincère; mais, disait-il, il devait à cette épreuve de pouvoir mesurer la force de son amour.

C'est par le martyre, ajoutait-il, que l'on gagne le plus sûrement le ciel: alors, bénies soient mes tortures qui s'évanouiront le jour où j'aurai reconquis ma femme!

Sa femme! répéta Jeanne avec un mouvement d'effroi; sa femme! cela se pourrait-il encore?...

Et longtemps elle demeura immobile, affaissée, les yeux perdus dans la vague.

La lettre s'échappa de ses mains.

Lucy, qui venait d'entrer, la ramassa et la lui présenta.

Lisez, ma sœur, lui dit doucement Jeanne. C'est de lui... Vous me direz où il est... Je n'y ai point fait attention...

Après avoir parcouru la missive, Lucy, qui s'était détournée pour essayer une larme, répondit:

— Il est à l'armée du prince Frédéric-Charles.

X

On sait ce que fit l'armée du prince.

On se rappelle ce que firent d'ailleurs toutes les troupes prussiennes.

Mais laissons au fond de nos cœurs toute la rage qu'y soulève le souvenir des infamies de ces hordes

sauvages.

Aussi bien trouvons-nous difficilement, au milieu de la colère qui gronde dans nos poitrines, des expressions qui rendent l'appréhension vigoureuse de notre haine.

Jeanne suivit sur les journaux le marche de nos envahisseurs; elle vit les incendies et les dévastations.

Elle connut ainsi leurs brigandages et leurs dévastations.

Elle assista, pâle et frémissante, à cette interminable série de crimes, d'incendies, de pillages, de viols et d'assassinats; elle vit sa patrie sanglante et fière lutter contre cette barbarie tudesque; avec ce courage chevaleresque qui, à défaut de succès, imposera toujours l'admiration et l'estime.

Quand elle se laissait absorber par ces récits, la jeune fille sentait s'élever au fond de son cœur de terribles orages.

Car au milieu de ces scènes épouvantables, de ces cris de détresse, de ces meurtres et de ces flammes, toujours apparaissait à ses yeux terrifiés, l'homme qu'elle aimait.

Mais à travers les ruines fumantes et dans une atmosphère toute rouge de sang, ce n'était plus l'élegant officier du bal de l'ambassade qui se présentait à son regard ravi... Non, c'était maintenant un soldat féroce qui, l'œil en feu et l'armement aux lèvres, frappait de son sabre impitoyable les femmes, les enfants, les vieillards, et dirigeait

une foule de pillards et d'incendiaires.

Aux rares heures où elle n'était pas absorbée dans ses réflexions, Jeanne causait avec Lucy, mais toujours ces conversations étaient coupées par de longs silences.

Jeanne répétait souvent la même question sous toutes les formes, et cette question seule révèle le véritable état de son esprit:

Dites-moi, Lucy, demandait-elle, quelle conduite croyez-vous que je doive tenir à l'égard de M. de Radowitz?

Et comme Lucy hésitait, Jeanne reprenait avec une certaine vivacité:

Non, ne me répondez pas, amie; ce n'est pas vous, c'est ma conscience que je dois interroger... Je suis folle de supposer encore qu'il puisse y avoir deux avis en pareil cas... J'ai honte de ma faiblesse... Lucy, n'est-il pas vrai, ajoutait-elle mélancoliquement, que vous rougiriez de moi, si je consentais encore à devenir la femme de M. de Radowitz?... Vous ne répondez pas davantage, ma chère sœur?...

En effet, Lucy détournait les yeux d'où l'on voyait descendre lentement de grosses larmes.

Soyez sans crainte, amie, reprenait Jeanne, dont le courage allait jusqu'à vouloir consoler sa compagne, je saurai rester digne de vous, digne de mon titre de Française.

(A suivre.) THEOPHILE DENIS.

La mort, à minuit, joue un air de danse,  
Zig et zig et zag, sur son violon

Mais crac, tout à coup on cesse la ronde,  
On se pousse, on fuit, le cog a chanté.  
(HENRI CAZALIS.)

Le solo de violon par M. Cattermole.

LES ERINNYES (extraits). — Massenet.

I La Troyenne regrettant sa patrie.

Hautbois : M. Guidé G. — Clarinette : M. Molé  
père. — Violoncelle : M. Stingers.

II Danse des Saturnales.

2<sup>e</sup> PARTIE.

1. Ouverture de GUILLAUME TELL. — Rossini.

Violoncelle : M. Martel. — Flûte : M. Molé fils. —  
Cor anglais : M. Guidé G.

2. SOUVENIR DE SPA, grande fantaisie pour

violon, avec accompagnement d'orchestre. — Léonard.  
— Exécutée par M. Guidé (Arthur).

3. Entr'acte de LA COLOMBE. — Gounod.

4. DANSES HONGROISES, orchestrées par

Parlow. — Brahms.

5. SYLVIA, suite d'orchestre (ballad). — Léo

Delibes.

I Prélude (les Chasseresses). — II Intermezzo et

valse lente. — III Pizzicati. — IV Cortège de

Bacchus.

L'orchestre sera dirigé par M. GUSTAVE LELONG.

On est instamment prié de ne pas entrer pendant

l'exécution des morceaux.

Prix des places :

Stalles d'orchestre, — Loges de balcon, — Stalles

de balcon, — Baignoires, — Avant-scènes d'entre-

sol, — Avant-scènes de rez-de-chaussée, — Chaises

dans l'orchestre, 6 fr. (pour MM. les Officiers, 5

francs) ;

Loge de MM. les Officiers, 4 fr. ;

Premières Loges, — Première Galerie, — Avant-

scènes de premières Loges, — Parquet, 4 fr. (pour

MM. les Sous-Officiers, 2 fr. 50) ;

Parterre, 1 fr. 75 ; — Parterre militaire, 1 fr. ;

— Deuxième Galerie, 1 fr. ; — Amphithéâtre, 50

centimes.

Le bureau de location est ouvert, à partir de ce

jour, chez M. Courant.

ANGERS.

Samedi est venu, devant le tribunal cor-

rectionnel d'Angers, le procès intenté au

Journal de Maine-et-Loire, à l'Union de l'Ouest

et à l'Etoile.

L'affaire a été remise au 24 décembre.

M. Bayles, inspecteur primaire à Gour-

don (Lot), a été nommé directeur de l'école

normale d'Angers.

M. l'abbé Mérit, élève à la Faculté catho-

lique des lettres d'Angers, vient de subir

avec succès, devant la Faculté de Caen, les

épreuves de la licence ès-lettres. Il a été reçu

le premier sur dix-neuf candidats.

M. l'abbé Maurier, également élève à la

Faculté des lettres, vient d'obtenir le même

diplôme devant la Faculté de Rennes. Il a

été reçu le troisième sur douze candidats.

(Etoile.)

En présence des succès toujours crois-

sants des élèves appartenant à des établis-

ssements libres, le gouvernement a l'inten-

tion de déposer prochainement un projet de

loi tendant à exiger des candidats au baccal-

auréat un certificat constatant qu'ils ont fait

les classes de rhétorique et de philosophie

dans un lycée d'Etat.

M. Jules Bordier, d'Angers, vient de

réunir en un album DOUZE MELODIES, chant

et piano, dont quelques-unes sont connues

déjà et appréciées du public amateur. Citons,

dans le nombre, la Religieuse, si bien inter-

prétée aux Concerts populaires par M<sup>lle</sup> de

Miramont-Tréogat ; Ramoneau, le Chien du

braconnier, sur les paroles d'Henri Murger ;

la Chanson monténégrine, écho des ballades

recueillies par le voyageur ; Habanera, etc.

Ce recueil de jolies mélodies est édité, à

Paris, chez Hartmann, et se trouve, à An-

gers, chez les principaux marchands de

musique et chez Hugu, libraire, rue d'Al-

sace.

POITIERS.

Un décret du 2 de ce mois, inséré samedi

au Journal officiel, nomme évêque de Poi-

tiers M. l'abbé Bellot des Minières, vicaire

général de Bordeaux, en remplacement de

M<sup>re</sup> Pie, décédé.

TOURS.

Hier, à deux heures, une revue de la com-

pagnie des sapeurs-pompiers a été passée,

par les autorités de Tours, sur le boulevard

Hurlteloup. Cette revue a eu lieu à l'occa-

sion de la fête de Sainte-Barbe.

NANTES.

Judi devait être plaidée au fond, devant

le tribunal civil de Nantes, la demande en

réintégration des Révérends Pères Capucins.

M. le préfet ayant déposé un arrêté de

conflit, l'affaire n'a pas été évoquée à l'au-

dience.

— Le Phare de la Loire annonce que son

rédacteur, inculpé de violation de domicile

chez les RR. PP. Capucins, sera défendu

par M. Armand Rivière, maire de Tours,

député.

M. Rivière publie dans le Phare des articles

signés Jacques Deschamps.

Hier dimanche, le général Zentz, com-

mandant en chef le 41<sup>e</sup> corps, a passé en

revue les troupes de la garnison de Nan-

tes, sur les cours Saint-Pierre et Saint-An-

dré.

RENNES.

M. Regnaud, professeur de clinique à

l'École de médecine de Rennes, vient d'être

mis en retrait d'emploi :

1<sup>o</sup> Pour avoir couché trois nuits chez les

Carmes ;

2<sup>o</sup> Servi de témoin à l'un d'eux ;

3<sup>o</sup> Et l'avoir ramené chez lui en lui don-

nant le bras.

On lit dans le Morbihannais :

« La campagne contre les écoles congré-

ganistes continue autour de nous ; les résul-

tats en son parfois tout à fait réjouissants.

» Nous apprenons qu'une institutrice

laïque a été imposée à la commune de Gui-

del, malgré la volonté formelle et plus d'une

fois exprimée du Conseil municipal.

» L'école libre des Sœurs compte plus de

cent soixante élèves ; l'école laïque en a UNE.

» Voilà UNE maîtresse qui aura des loi-

sirs et UNE élève qui coûtera cher à la com-

mune. »

CONSEILS ET RECETTES.

TRAVAUX DE JARDINAGE DURANT LE MOIS  
DE DÉCEMBRE.

On continue la taille des arbres fruitiers

tant que la température ne vient pas y met-

tre empêchement.

Il faut s'abstenir de toucher aux arbres

quand il gèle ou quand la gelée est appa-

rente.

Il faut aussi éviter de défoncer ou de la-

bouurer, surtout dans les terres fortes, quand

il pleut ou quand la terre est trop humide.

Si le temps est doux, on met en place

quelques choux hâtifs, laitues et romaines ;

dans le sud-est, on commence le semis des

pois hâtifs.

On débarrasse la terre des dernières ré-

coltes ; on veille à la conservation des arti-

chauts qui doivent être buttés ; pendant les

fortes gelées, on garnit les buttes de fumier

long ou de litière. On doit leur donner de

l'air toutes les fois que le temps le permet ;

avoir soin d'éviter la pluie et la neige, qui

les font périr plus que le froid.

On fume des asperges en couverture avec

des engrais très-actifs qu'on laisse se dé-

composer pendant tout l'hiver ; il est bon de

les arroser avec de l'eau salée. Le sel marin

est un engrais excellent pour les asperges ;

il active la végétation et améliore la quantité.

(Journal des Campagnes.)

Faits divers.

Deux expériences de téléphone ont été

faites jeudi, d'Orléans à Bordeaux, et ven-

dredi, d'Orléans à Paris. Ces expériences ont

parfaitement réussi.

L'inventeur de ce nouveau téléphone est

M. Hess, ingénieur américain, originaire du

Mans, qui se propose de prendre un bre-

vet.

Les rapports des hommes de science met-

tront le public au courant de cette impor-

tante invention.

La Constitution, de l'Yonne, annonce que

le 3 novembre dernier, à Dixmont, les ci-

toyens Putois et Chastragnat, conseillers

municipaux, ont marié leurs enfants civile-

ment aux accents de la Marseillaise. Et la

feuille rouge de s'écrier plaisamment : « Il

me reste à souhaiter à nos jeunes et vail-

lants époux bonheur et prospérité. » Est-ce

que le mariage civil doit être élevé au rang

d'un acte héroïque ? Très-amusants, ces

radicaux !

Beaucoup de personnes se plaignent d'éprouver

chaque matin, au réveil, une grande gêne dans les

bronches, comme de l'étouffement produit dans

l'arrière-gorge, par des mucosités plus ou moins

épaisses. On fait pour cracher de violents efforts

qui amènent souvent de la toux et quelquefois des

nausées, et ce n'est qu'à grand-peine, au bout

d'une heure ou deux de malaise, qu'on parvient à

se débarrasser de tout ce qui entravait la respira-

tion. C'est rendre un véritable service à toutes les

personnes atteintes de cette affection si pénible

que de leur en indiquer le remède ; il s'agit sim-

plement du goudron, si efficace dans toutes les af-

fections des bronches. Il suffit d'avaler immédia-

tement avant chaque repas deux ou trois capsules de

goudron Guyot pour obtenir rapidement un bien-

être que, trop souvent, on avait cherché en vain

dans un grand nombre de médicaments plus ou

moins compliqués et dispendieux. Huit ou neuf fois

sur dix, ce malaise de chaque matin disparaît

complètement par l'usage un peu prolongé des cap-

sules de goudron.

Il convient de rappeler que chaque flacon de 2 fr.

50 c., contenant 60 capsules, ce mode de traite-

ment revient à un prix insignifiant : 10 à 15 cen-

times par jour.

Le goudron est une substance très-complexe et

dont la composition varie considérablement selon

le mode de préparation et surtout selon la sub-

stance dont on l'extrait. En effet, on retire du gou-

dron de la houille, des bois de hêtre, de pin, de sa-

pin, etc. ; il va de soi que les propriétés curatives

de ce produit varient selon son origine et son mode

de préparation. Autrement dit, chaque espèce de

goudron a ses propriétés spéciales. Aussi n'est-il

pas étonnant qu'au point de vue médical, tous les

produits dénommés goudron ne produisent pas les

mêmes résultats.

Pour la fabrication de ses capsules de goudron,

M. Guyot emploie seulement le goudron dit de Nor-

wège, le seul dépourvu de toute causticité et le

plus facilement absorbable. Il ne peut garantir la

qualité, et, par suite, l'efficacité que des flacons de

capsules qui portent sur l'étiquette sa signature im-

primée en trois couleurs. (3)

Avis à nos lecteurs.

Nous annonçons la visite du Directeur des

Ouvriers opticiens réunis dont les grands

magasins sont situés place de la Bilange,

lequel se propose de séjourner dans notre

ville. Nous allons donc avoir, pendant quel-

ques jours, une installation d'optique riche

et grandiose, contenant tous les perfec-

tionnements de la science moderne.

Ce riche établissement d'optique, qui con-

tient plus de 50,000 paires de lunettes et

pince-nez pour toutes les vues et un choix

immense de baromètres, longues-vues, ju-

melles, loupes, microscopes en tous ge-

nes, est installé, à Saumur, place de la Bi-

lange.

Les opticiens se chargent des réparations

en tous genres.

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

LUNDI 6 décembre 1880.

A la demande générale,

GRAND SUCCÈS

Quatrième et dernière représentation de

LA FILLE DU TAMBOUR-MAJOR

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles

de MM. Chivot et Duru, musique de Jacques

OFFENBACH.

Bureaux 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT,

rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à

l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Mus  
ASTHME

SUFFOCATION  
et TOUX

Indication gratuite franco.

Ecrire à M. le C<sup>te</sup> CLERY

à Marseille.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux

des hôpitaux de Paris,

« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »

— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes,

dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le

docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers

le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit

le même jour les malades particuliers à l'Hôtel

l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt

à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consulta-

tions à Paris, rue de Rivoli, 30.

Médaille d'ARGENT, Exposition 1879

THYMOL-DORÉ

Recommandé par les sommités médicales

pour l'Hygiène, l'Assainissement, Bains,

lotions, toilette intime, etc. Le Flac. 2 fr.

SAVON AU THYMOL-DORÉ

